

Fiscalité des successions et donations internationales

#fiscalité internationale

#succession

#donation

Référence : DIP-17058-023

Durée : 0.5 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

Dans un contexte de mobilité sans cesse croissante des personnes et des capitaux, les notaires français sont fréquemment confrontés à des successions ou des donations présentant des éléments d'extranéité : domicile fiscal du défunt ou du donateur, lieu de situation de certains actifs transmis, domicile fiscal d'un donataire, légataire ou héritier... Quelle fiscalité s'applique aux donations et successions internationales ? Quels sont les réflexes à adopter pour traiter efficacement ce type de problématiques fiscales internationales ?

Objectifs pédagogiques



À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- Déterminer si une succession ou une donation internationale est taxable en France
- Rechercher si une convention fiscale internationale est applicable et l'analyser efficacement
- Effectuer les formalités fiscales adéquates en présence d'éléments d'extranéité

Programme de la formation



I. Détermination de la domiciliation fiscale du donateur ou du défunt

- A. En l'absence de convention fiscale : CGI, art. 4 B
- B. En présence d'une convention fiscale

II. Taxation en l'absence de convention fiscale

- A. Territorialité des DMTG : CGI, art. 750 ter
- B. Imputation des impôts étrangers : CGI, art. 784 A

III. Taxation en présence d'une convention fiscale

- A. Détermination des biens taxables en France
- B. Modalités d'élimination des doubles impositions

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

Pré-requis :

L'auditeur devra avoir une expérience pratique en matière de fiscalité des successions et donations françaises.

Les points forts de la formation

- Nombreux cas pratiques
- Outils concrets pour une gestion efficace des donations et successions internationales

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Cas pratiques

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

Pourquoi choisir cette formation

- 95 participants formés en 2024
- 2144 questions écrites sur 2024
- 710 questions orales en 2024

Notre intervenant

Myriam GHEMAME-PINOCHÉ

**Responsable du Pôle FAMILLE
Juriste consultant au CRIDON OUEST**
Diplôme Supérieur du Notariat
Docteur en droit privé

Domaines d'intervention :

- Droit international privé
- Droit comparé
- Fiscalité internationale des successions et donations

